
NOTE #3
Le point sur les engagements en vertu du Protocole d'entente entre le Canada et les États-Unis

En vue d'éviter toute perturbation au niveau du commerce bilatéral, le Canada et les États-Unis (É.-U.) sont parvenus à une entente portant sur les initiatives suivantes relatives aux produits antiparasitaires :

- L'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis (É.-U.) et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) s'emploieront, de concert avec les producteurs agricoles et les titulaires d'homologation des deux pays, à accélérer l'harmonisation bilatérale en prenant comme cadre l'initiative quinquennale élaborée par le Groupe de travail technique (GTT) sur les pesticides en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Ainsi accroîtra-t-on considérablement les possibilités d'accès rapide et simultané à une plus vaste gamme de produits antiparasitaires pour les cultures majeures et réduites dans les deux pays. Toutefois, le succès de cette initiative repose sur une participation active et complète des producteurs agricoles et des titulaires d'homologation des deux pays.

Bilan : Homologations conjointes : Homologation du cyprodinil en avril 1998 (fongicide pour la pomme). Homologation du diflufenzopyr en février 1999 (herbicide pour les cultures de maïs), et homologation imminente du fenhexamide (fongicide pour le raisin, la fraise et les plantes d'ornement, et d'une phéromone contre la tordeuse des pousses de pin.

L'ARLA et l'EPA poursuivent, de concert avec des groupements de producteurs et l'industrie, la détermination des priorités et la coordination du travail.

- L'EPA et l'ARLA poursuivront leur collaboration en ce qui concerne l'application de la Food Quality Protection Act (FQPA) aux É.-U.

Bilan : Sur une base régulière, l'EPA communique de l'information sur la FQPA au Canada. L'ARLA délègue un représentant aux réunions du Tolerance Reassessment Advisory Committee. Il existe un projet, dans le cadre des activités du GTT, visant à simplifier la mise en commun de renseignements relatifs aux évaluations des risques au regard de la FQPA.

- L'EPA et l'ARLA se sont engagées à travailler de concert à l'élaboration d'une politique harmonisée sur la circulation des semences traitées, d'ici décembre 1999.

Bilan : En décembre 1998, l'EPA et l'ARLA ont mis sur pied un groupe de travail afin

d'élaborer une politique harmonisée. Celui-ci s'est penché sur le cadre juridique dans les deux pays et il explore un certain nombre d'options réglementaires ou autres destinées à simplifier la circulation des semences traitées. Une grille détaillée des homologations de traitements des semences dans les deux pays a été préparée, et elle est analysée de concert avec des associations professionnelles. On propose la tenue en juin 1999 d'une réunion des gouvernements des deux pays avec les intervenants afin d'obtenir des avis sur les options ainsi que sur les prochaines étapes.

- L'ARLA et l'EPA exploreront des mécanismes visant à améliorer la communication avec les hauts fonctionnaires des États, des provinces et des territoires de manière à ce que l'information circule mieux et qu'on dispose d'un mécanisme visant à signaler les entraves éventuelles au commerce où il est question de pesticides.

Bilan : Des invitations à participer aux réunions du GTT sont émises de façon régulière aux représentants des États et des provinces. L'EPA et l'ARLA ont régulièrement des réunions d'échange d'information avec des représentants des organismes responsables de la lutte antiparasitaire des États, des provinces et des territoires. Le comité fédéral-provincial-territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides se réunit tous les ans en octobre. Au Canada, on préconise la formule des groupes de travail sur des enjeux particuliers, les communications et les mises à jour mensuelles ainsi que la libre consultation sur toute question d'intérêt. Aux É.-U., l'EPA rencontre régulièrement le State FIFRA Issues, Research, and Evaluation Group (SFIREG) et l'Association of American Pest Control Officials (AAPCO), deux organismes stratégiques d'État en matière de pesticides. Il est toujours possible de soulever des questions ayant trait au commerce agricole dans ces deux plates-formes.

- Les producteurs canadiens de canola ont demandé aux titulaires d'homologation canadiens de supprimer volontairement les allégations concernant le canola et le colza de leurs étiquettes relatives aux traitements des semences de canola faisant appel au lindane, d'ici le 31 décembre 1999. Tous les stocks commerciaux contenant du lindane et destinés au canola, ainsi que les semences de canola traitées au lindane ne seraient plus utilisés après le 1^{er} juillet 2001. Pour cela, il faut que les titulaires fassent la demande d'un retrait volontaire. L'EPA, l'ARLA, les producteurs et les titulaires maintiendront leur collaboration afin de faciliter l'accès à des produits de remplacement.

Bilan : Les titulaires canadiens ont accepté. En outre, l'ARLA a annoncé la tenue d'un examen spécial portant sur le lindane. Au Canada, tous les usages existants seront réévalués, tout nouvel usage sera provisoirement bloqué et l'homologation de tous les usages existants sera renouvelée tous les ans jusqu'à ce que la réévaluation soit terminée (décembre 2000). Aux É.-U., le lindane fait aussi l'objet d'un examen de réhomologation qui devrait se terminer en septembre 2000. Les deux organismes

maintiendront leur collaboration avec les titulaires d'homologation et les producteurs agricoles dans le cadre des examens conjoints du GTT de l'ALÉNA et en se partageant le travail afin de faciliter l'accès à des produits de remplacement. En outre, de concert avec les associations de producteurs de canola du Canada et des É.-U. ainsi que d'autres intervenants, ces organismes ont lancé un projet de préparation et de mise en oeuvre d'une stratégie de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) pour le canola prévue pour décembre 2000.

- Quant aux réexamens spécifiques au canola entrepris par l'EPA, selon des procédures accélérées, l'EPA et l'ARLA se partageront le plus possible le travail d'évaluation des pesticides.

Bilan : Homologations en instance aux É.-U. : azoxystrobin, homologation le 5 mars; glyphosate, le 30 mars; gluphosinate-ammonium, le 30 juin; tébufénozide, le 30 juin; bifenthrin, le 30 septembre; éthametsulfuron-méthyl, ne sera pas homologué à cause de lacunes dans les données. Le titulaire n'entend pas procéder à des essais additionnels. Le refus devrait être signifié d'ici le 1^{er} mai. Pour le Canada, une liste de tous les produits homologués pour le canola paraît au tableau joint à la documentation qui accompagne cette section. Pour des raisons de confidentialité, il est impossible de discuter des demandes d'homologation autres que celles faisant l'objet d'un examen conjoint sans obtenir l'assentiment du titulaire.

- L'EPA et l'ARLA demanderont aux associations canadiennes et américaines de producteurs de canola de classer par ordre de priorité, en termes de besoins, les produits figurant sur une liste de pesticides disponibles dans l'un des deux pays et dont l'homologation est demandée dans l'autre pays. Elles demanderaient à ces associations, en consultation avec les titulaires d'homologation, de définir des solutions de remplacement des pesticides organophosphorés ou d'autres pesticides présentant des risques. La liste résultante servira de fondement pour une stratégie à plus long terme visant à permettre aux producteurs de canola l'accès à des instruments de lutte antiparasitaire adéquats et à risque réduit. Elle fera pendant aux efforts, dans le cadre de l'ALÉNA, de promouvoir une approche coordonnée à la lutte antiparasitaire intégrée dans les cultures de canola.

Bilan : Tel que mentionné plus tôt, dans le cadre du projet du GTT sur la LAI dans le canola, l'EPA et l'ARLA travaillent de concert avec les producteurs de canola, les titulaires d'homologation, les provinces et d'autres intervenants à la mise au point d'une stratégie de LAI dans le canola. L'EPA a eu des rencontres avec ces producteurs afin de déterminer leurs besoins et d'établir par ordre de priorité la liste des travaux sur les solutions de remplacement. Le Canada a des échanges avec les producteurs de canola depuis la mise en marche du projet de LAI en 1997. Un tableau indiquant les produits pour le canola homologués aux É.-U. et au Canada a été dressé afin d'accélérer

l'examen de solutions aux différences qui existent concernant l'homologation des produits, et de préparer des stratégies faisant appel à des instruments de remplacement.

- Dans le cas des haricots secs (légumineuses), des lentilles et du lin (cultures d'assolement avec le canola), l'EPA et l'ARLA demanderont aux producteurs, en consultation avec les titulaires d'homologation, des É.-U. et du Canada, de définir les instruments de lutte antiparasitaire et leurs besoins, et de les classer par ordre de priorité. L'EPA et l'ARLA exploreront conjointement des possibilités de partage des tâches en matière d'évaluation des pesticides.

Bilan : À cause de contraintes budgétaires, ces travaux ont été arrêtés jusqu'à ce que ceux sur le canola, le blé et l'orge aient progressé. L'EPA et l'ARLA travaillent à une matrice comparative des pesticides homologués, utilisés avec ces denrées.

- L'U.S. Department of Agriculture et le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, de concert avec l'EPA et l'ARLA, tiendront une rencontre à haut niveau, de préférence avant mars 1999, avec les hauts dirigeants des fabricants nord-américains de pesticides pour les inciter à tirer profit des examens conjoints et pour encourager l'industrie à contribuer aux objectifs d'harmonisation.

Bilan : Cette rencontre doit se tenir le 6 mai 1999.

- L'U.S. Department of Agriculture et le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada réaliseront conjointement une étude, d'une durée de 6 mois, sur les écarts de prix des pesticides entre les É.-U. et le Canada.

Bilan : Une mise à jour de l'étude, portant surtout sur les produits utilisés dans les cultures d'orge, de blé et de canola, sera présentée à la réunion du 6 mai 1999.